



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APBLN ([règlement 4.4.1](#))
14 JUIN 2020 DE 9H00 À 11H00
VIA LA PLATEFORME DE VISIOCONFÉRENCE TEAMS

RAPPORT DU PRÉSIDENT – 2019/2020

Le conseil d'administration actuel a été reconduit pour une deuxième année le 9 juin 2019. Ce rapport vise à présenter un bref sommaire des principales activités qui se sont déroulées au cours de la dernière l'année.

Communications

Nous avons publié des communiqués périodiquement lorsqu'il a été jugé pertinent d'informer les membres sur divers sujets d'actualité. Ces communiqués sont aussi publiés sur notre site internet www.apbln.com. Selon les données statistiques, ce site est évalué par le fournisseur comme étant l'un des plus performants de sa catégorie avec une note de 92 %.



Nous avons aussi développé un logo pour l'APBLN qui est à l'image de l'enseigne à l'entrée du domaine devenu au fil des années la signature de notre association.

Entretien des chemins



Mise à part une érosion sur la côte Lapostolle à l'automne 2019, suite à des pluies abondantes, que nous avons rapidement réparées par nos propres moyens (*tout en épargnant au moins 1 000 \$*), il n'y a pas eu d'enjeux importants en lien avec l'entretien des chemins. L'hiver 2019-20 a été de loin plus clément que l'année précédente et la fonte des neiges a été moins dommageable cette année pour nos chemins.

Des travaux sont prévus le 12 juin 2020 au rond-point Sanders afin de régler le problème d'écoulement des eaux et de restaurer le centre pour un éventuel embellissement par la plantation d'arbres et d'herbiers.

L'amélioration du chemin de la plage est sur la liste des priorités pour l'année prochaine. Entretemps, nous ferons de l'entretien préventif par nos propres moyens.

Points de chute

Nous avons aménagé un ponceau pour le point de chute au coin de Pinard et la rue de la plage. On fera un appel aux bénévoles pour procéder à la finition des côtés avec des pierres de retenu afin de profiter de l'entièreté du ponceau de 40 pieds.

Nous remercions tous ceux qui se sont impliqués à garder les points de chute propre au cours de la dernière année.

Déneigement

Le service de déneigement est jugé très satisfaisant. Il reste deux ans à l'option de renouvellement. Conséquemment, le CA renouvellera le contrat avec Excavation Guy Éthier inc. pour l'année 2020/21.

Quai

Après plusieurs années d'efforts, nous avons obtenu tous les permis requis. Nous avons aussi construit une extension supplémentaire de 5x12 pieds. Le tout a été installé au mois d'août 2019. Voir le [communiqué du 24 août 2019](#) à ce sujet.

Nous avons aussi proposé d'installer des supports à canot et à Kayak en projet autofinancé. Nous avons eu assez de demandes pour financer les supports à kayak sur le quai mais pas assez pour financer un support au rond-point. On refera l'offre au mois d'août 2020 en prévision de la saison 2021.

Finalement, nous avons aussi proposé un projet de location d'un pédalo en autofinancement. Ce projet a pu être réalisé grâce à un généreux don de M. Jean-Pierre Biron et de Mme Sylvie Séguin. Encore une fois merci. Voir le [communiqué du 25 mai 2020](#) à ce sujet.



Droit de passage – Résidents des Sommets

Suite à une entente de principe présentée l'année dernière, il n'y a eu aucun développement à ce sujet. Nous avons été informés que l'entente avait été soumise afin d'ajuster les actes notariés. Cependant, nos suivis sont restés sans réponse. Beaucoup d'énergie ainsi que des milliers de dollars ont été investis dans ce dossier au fil des années. Dans le contexte d'un projet de municipalisation qui pourrait se réaliser en 2021-2022, nous allons limiter nos actions à demander des suivis sur l'entente convenue l'an dernier. Advenant que le projet de municipalisation ne se réalise pas, nous pourrions alors décider des orientations à prendre et aller, de notre propre initiative, au bout des enjeux légaux associés à la gratuité de ces droits de passage, car les ententes à l'amiable n'ont tout simplement pas fonctionnées à ce jour.

Aménagement du sentier de la plage

Nous avons obtenu une subvention de 2 000 \$ de la municipalité de Bolton-Est visant à nous soutenir dans le projet d'aménagement du sentier de la plage.

Mme Caroline Desbiens et M. Luc Plante nous ont préparé un superbe projet que nous utiliserons comme canevas de base pour aménager le sentier de la plage. Vous pouvez consulter le design en pièce jointe. M. André Gagnon a aussi joué un rôle important à la préparation de ce projet dont la validation des points d'arpentage.

Nous tenons à vous remercier sincèrement tous les trois pour cet engagement et le bon travail que vous avez fait.

Si nous obtenons l'autorisation de Conservation nature pour aménager le sentier, nous espérons réaliser une première phase en aménageant le sentier incluant la gestion des eaux ainsi que la plantation de trois épinettes blanches d'une hauteur de 6 à 8 pieds. Les phases suivantes consisteront principalement à ajouter des herbiers au fil des années. Nous ferons alors appel à l'implication des membres.

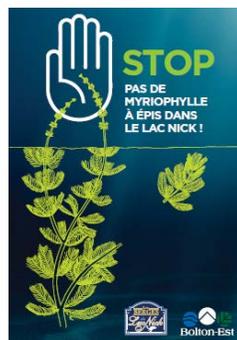
Municipalisation

Point de discussion à l'ODJ. [Voir le dossier complet sur la municipalisation.](#)

Protection du Lac

Notre lac est un trésor naturel de la région. Nous nous devons de participer activement à sa protection car c'est aussi un élément de la nature extrêmement fragile. C'est pour cette raison que nous collaborons avec l'APLN dont les membres ont un engagement profond envers la protection du lac et qui a développé une expertise pour en assurer la protection.

En collaboration avec la municipalité de Bolton-Est et des Associations de la région, nous avons participé à une campagne de sensibilisation concernant le myriophylle à épis, une plante envahissante menaçant les lacs du Québec. Un communiqué à cet effet est en préparation.



Plan de développement

Nous croyons important d'améliorer nos installations communes et d'embellir notre domaine par des petits projets qui feront toute la différence. C'est donc pour cette raison que nous réservons un budget annuel pour l'embellissement du domaine. Voici quelques projets que nous projetons dans le futur :

- Aménagement du sentier de la plage;
- Aménagement du rond-point de la rue Sanders;
- Aménagement végétal de l'enseigne à l'entrée du domaine ainsi qu'au rond-point Sanders;
- ...

Un domaine propre et attirant donne inévitablement de la valeur à nos propriétés tout en augmentant l'attrait de cet endroit unique et privilégié.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APBLN ([règlement 4.4.1](#))
14 JUIN 2020 DE 9H00 À 11H00
VIA LA PLATEFORME DE VISIOCONFÉRENCE TEAMS

RAPPORT DU TRÉSORIER

Voir les états financiers qui seront commentés lors de l'assemblée.

Les états financiers ne sont pas disponibles sur le site internet de l'APBLN. Les membres en reçoivent une copie par courriel.



**RÉSOLUTION VISANT À CONFIRMER LA PERTINENCE
D'UTILISER LES PLATEFORMES ÉLECTRONIQUES POUR LES RENCONTRES
PROPOSITION PRÉSENTÉE À L'AGA DU 14 JUIN 2020**

Considérant, que les règlements actuels n'en font pas référence mais n'excluent pas l'utilisation des plateformes électroniques.

Considérant, que ce type de technologie est disponible et efficace.

IL EST RÉSOLU, d'ajouter l'article 4.9 aux règlements généraux spécifiques.

4.9 – Utilisation de plateformes électroniques pour les rencontres

Les plateformes électroniques permettant l'identification visuelle des personnes participantes peuvent être utilisées dans toutes les situations prévues aux règlements encadrant la tenue de rencontres qui, explicitement ou implicitement, nécessite une présence physique des personnes participantes.



**RÉSOLUTION VISANT À ENCADRER
L'ENTREPOSAGE D'ÉQUIPEMENTS SUR LES PROPRIÉTÉS DE L'APBLN
PROPOSITION PRÉSENTÉE À L'AGA DU 14 JUIN 2020**

Considérant, que les règles concernant la bande riveraine doivent être respectées.

Considérant, que les règlements actuels ne prévoient aucune disposition à cet effet.

Considérant, que l'APBLN a introduit un projet visant la location d'espace pour embarcations nautiques.

IL EST RÉSOLU, d'ajouter l'article 4.10 aux règlements généraux spécifiques.

4.9 – Entreposage d'équipements sur les propriétés de l'APBLN

Aucun entreposage n'est autorisé sur les propriétés de l'APBLN sans l'autorisation écrite du conseil d'administration. Toutes permissions spéciales accordées pour une fin spécifique doit être encadrées pour une période définie en levant toutes responsabilités de la part de l'APBLN.

Les supports pour embarcations nautiques installés par l'APBLN pourront être offerts en location. Les taux sont déterminés par le conseil d'administration. Les embarcations pourront y être entreposées entre le 1 mai et le 31 octobre.